

Membres du collectif :

Le réseau est ouvert à tous :
parents, associations, professionnels de la petite enfance, institutionnels, représentants
des collectivités locales, des organismes de formation...
Les partenaires associés à ce jour:

CAF

Caisses d'Allocations Familiales (Haute-Garonne...)

CAMSP

Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (Figeac, Castres, Albi, Foix, Tarbes...)

PMI

Protection Maternelle Infantile

ACEPP Sud Ouest

Association des Collectifs Enfants parents Professionnels

APAJH

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (Lot, ...)

ARSEAA Institut Saint-Simon

Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte

IFRASS

Institut de Formation, Recherche, Animation Sanitaire et Social

CIPE

Centre d'Information pour l'Enfance et la Famille

GIHP Midi-Pyrénées

Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques

CREAI Midi-Pyrénées

Centre Régional pour l'Enfance, l'Adolescence et les Adultes Inadaptés

Esperluette

Espace de rencontres familles/professionnels concernés par le handicap de l'enfant

IJA

Institut des Jeunes aveugles

(Toute l'actualité et les coordonnées des partenaires, sur le site : www.creai-midipy.org)

Textes de référence de l'Organisation des Nations Unies :

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- Déclaration des droits de l'enfant (1959)
- Convention internationale des droits de l'enfant (1989)
- Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (1990)
- Convention internationale des personnes handicapées (2006)

Lois et décrets

- Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (11 février 2005) et ses décrets d'application
- Décret du 20 février 2007 relatif aux structures petite enfance

Le Collectif régional est animé conjointement par :

- Chantal BORDE, Directrice du pôle petite enfance à l'IFRASS
- Olivier CHABOT, Conseiller Technique au CREAI Midi-Pyrénées



www.creai-midipy.org
50, boulevard Deltour – 31500 TOULOUSE
Tél : 05.61.34.25.25 – Fax : 05.61.34.25.26
info@creai-midipy.org

Charte « accueil pour tous » (0-6 ans)

Cette charte présente les principes fondamentaux de l'accueil pour tous.
Elle se réfère aux textes en vigueur et affirme une position collective.
Elle vise à susciter l'adhésion à ces principes partagés pour
concrétiser l'accueil des enfants en situation de handicap
dans les structures ordinaires de la petite enfance.

Elaborée par le **Collectif régional Midi-Pyrénées**
« Petite enfance et handicap »

Ce collectif rassemble en région Midi-Pyrénées des professionnels de la
petite enfance, des représentants institutionnels et des acteurs associatifs.
Il a pour objectif de mutualiser les ressources, développer les compétences
et promouvoir des modalités d'accueil adaptées et innovantes.



mars 2007

"Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. "

(Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, Article 23, alinéa 1)

Charte « accueil pour tous » (0-6 ans)

Organiser, s'organiser

Intervenir dès le plus jeune âge dans l'éveil, le jeu, le développement, la vie de l'enfant.

Créer ou adapter des lieux de vie considérant la diversité de chacun (aménagement de l'espace, respect des rythmes).

Apprendre à tous les enfants à vivre ensemble dans des lieux d'accueil en toute sécurité, dans un environnement adapté et chaleureux et dans le respect mutuel.

Aider tous les enfants dans leurs acquisitions et leur socialisation.

Soutenir les choix des parents et favoriser leur réalisation.

Mettre en oeuvre un accompagnement spécifique et durable des parents afin de lutter contre l'isolement et le sentiment d'exclusion.

Garantir la participation des parents à la vie de leur enfant dans les lieux d'accueil, en s'appuyant sur leurs savoir-faire.

Elaborer un projet de fonctionnement, avec la collaboration de tous les professionnels, prévoyant l'accueil de tous les enfants avec leurs singularités.

L'accueil pour tous relève de l'engagement de tous

Il repose sur des valeurs
non-discriminatoires
de vivre-ensemble et de solidarité.

Ouvrir, s'ouvrir

Créer les conditions d'un enrichissement mutuel par la rencontre des singularités pour vivre ensemble.

Favoriser la complicité et le respect entre enfants.

Penser la rencontre entre parents et professionnels comme un acte réciproque, porteur d'échanges et de respect des responsabilités de chacun.

Assurer la continuité de l'accompagnement de tous les enfants, en développant le cas échéant des partenariats avec le champ social, scolaire, de loisir et du médico-social.



Former, se former

Élargir les connaissances et échanger sur les réalités du handicap.

Être attentif aux potentialités de chaque enfant et à ses particularités (rythme, besoins spécifiques...).

Réfléchir et faire évoluer la place de chacun (enfant et adulte) vers un objectif commun porteur de sens.

Accompagner la réflexion des professionnels sur l'intégration des enfants handicapés en milieu ordinaire.

Soutenir les équipes dans leurs questionnements au quotidien.

Valoriser et mutualiser les compétences et les expériences de chacun.